

**DECISION PORTANT SIGNATURE DE CONTRATS POUR LES ANIMATIONS DE
LA SAISON CULTURELLE 2025**

Adm N° 2025 - 97

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la volonté de la Ville d'organiser une programmation culturelle d'octobre à décembre 2025 et permettre son bon déroulement.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET ET COUT

De signer les contrats ou conventions suivantes pour la programmation de la saison culturelle 2025 :

DATE EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET	LIEU	ORGANISATEUR
Vendredi 3 octobre 2025	SHERLOCK HOLMES ET L'AVENTURE DU DIAMANT BLEU -	7 000,00 €	Hall de Paris	Service culture
Jeudi 16 octobre 2025	CINEMA CONCORDE « Les Demoiselles de Rochefort »	0€	Cinéma Concorde	Cinéma Concorde et service culture
Vendredi 14 novembre 2025	CONFERENCE « Eoliennes ou nucléaire ? » par Bouglé	1 250,00 €*	Hall de Paris	Service culture
Dimanche 14 décembre 2025	MAITRISE DE TOULOUSE	2 655,00 €	Hall de Paris	Service culture
Mardi 16 décembre 2025	MADAME CLÉ DE SOL, UN SOIR AVANT NOEL Véronique Martinez	500,00 €	Hall de Paris	Service culture
Dimanche 21 décembre 2025	THE CHRISTMAS CONCERT par Véronique Martinez	0€	Hall de Paris	Service Culture
TOTAL		11 405,00€		

** dont 300€ de frais de déplacement, prévisionnel*

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 22 avril 2025

Le Maire



Romain LOPEZ